

Montpellier, le 09/10/2017

A l'attention des Professeurs Principaux des  
élèves et parents d'élèves,  
des Conseillers Principaux d'éducation

## **INSCRIPTION AU BACCALAUREAT 2018**

Les inscriptions se feront en salle Informatique C 207 sur le logiciel Inscrinet **EN DEHORS DES HEURES DE COURS**. Vous trouverez toutes les informations nécessaires (règlement d'examen, définitions d'épreuves) sur le site EDUSCOL et ou sur le site du lycée.

**Les candidats ayant subi les épreuves anticipées ou du baccalauréat 2017 *hors de l'académie de Montpellier* doivent se munir de la copie du relevé de note.**

En fin de procédure, une confirmation d'inscription en double exemplaire vous sera délivrée.

**IL EST INDISPENSABLE DE VERIFIER TRES ATTENTIVEMENT VOS CHOIX DE LANGUES, DE SPECIALITE, d'EPS et d'OPTION FACULTATIVE SUR CE DOCUMENT**

Vous en conserverez un exemplaire et **le deuxième exemplaire, signé du candidat et de ses parents**, ainsi que les pièces justificatives (liste ci-dessous) **devront être remis aux professeurs principaux** qui remettront l'ensemble de ces documents au secrétariat-élèves

**avant le MARDI 21 NOVEMBRE 2017 dernier délai.**

### **Liste des pièces à fournir :**

- Photocopie d'un document attestant de l'identité des candidats (CNI, passeport, carte de séjour) en format A4, portrait et **recto uniquement**
- Photocopie de l'attestation de recensement pour les jeunes gens de plus de 16 ans et moins de 18 ans
- Photocopie du certificat de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense (JAPD) pour les jeunes gens de plus de 18 ans.
- Photocopie de la décision d'aménagement des examens (Tiers Temps) et de la décision administrative
- Photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées ou relevé du baccalauréat pour les candidats **non inscrits dans l'académie en 2017**
- Pour les candidats qui choisissent le Judo : annexe 6 (le document vous sera remis lors des inscriptions)



***En cas d'absence d'une des pièces, la demande d'inscription ne pourra être transmise au Rectorat***

### **Cas particuliers :**

**Les sportifs de haut niveau, Espoirs et partenaires d'entraînements, HNSS, JO :** Un justificatif de statut.

Les candidats qui souhaitent bénéficier d'un aménagement des épreuves (tiers-temps par exemple), les candidats qui peuvent bénéficier d'une dispense d'épreuves sont priés de se faire connaître au secrétariat du second cycle et de fournir :

- une demande d'aménagement des épreuves accompagnées des pièces justificatives (certificats médicaux) pour les candidats handicapés. (transmission au service du rectorat avant le 27/11/2017)

L. JEAN-BAPTISTE